

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Joseph Manier, 17 août 1885](#)

Jean-Baptiste André Godin à Joseph Manier, 17 août 1885

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[17 août 1885](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Manier, Joseph \(1822-1891\)](#)

Lieu de destination4, rue Hallé, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin répond à la lettre de Manier du 10 août 1885, qu'il ne peut financer un autre journal que *Le Devoir*.

NotesLe 10 août 1885, Joseph Manier écrit à Godin pour lui demander de sauver de la faillite le journal *L'Hôtel de ville* (Guise, archives du Famelistère : ARCH-FAM-2021-0-0588).

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Finances personnelles](#), [Périodiques](#)

Œuvres citées[Le Devoir, Guise, 1878-1906](#).

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation1 p. (80r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
17 août 1899

Cher Monsieur Namer,
 J'étais absent à l'arrivée
 de votre lettre du 10^e,
 mais j'ai le regret de
 vous dire, en réponse à
 votre proposition, que
 j'ai bien assez des frais
 de publicité du journal
 de la sté du Familistère,
 sans subventionner encore
 un autre organe de
 publicité.

Veuillez agréer,
 cher Monsieur, avec
 les compliments de ces
 dames, l'assurance
 de mes meilleurs
 sentiments

Godenot